

*Ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille*

*Le Ministre*

CAB/FC/DV/D12871

*Paris, le* - 4 JAN. 2005

Le Ministre des Solidarités, de la Santé et  
de la Famille

à

Madame et Messieurs les Préfets de  
région  
Mesdames et Messieurs les Préfets de  
département

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
d'Agence régionale de l'hospitalisation

La Conférence de la Famille qui s'est tenue le 29 juin dernier avait pour thème l'adolescence. Le Premier ministre qui présidait cette rencontre a souhaité favoriser la création de Maisons des Adolescents à partir d'initiatives qui ont pu voir le jour dans quelques départements ou régions.

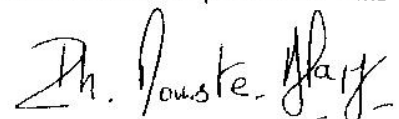
Plusieurs demandes ou propositions sont parvenues dans mes services. Sans doute en avez-vous également reçu. Afin de sélectionner les projets susceptibles de bénéficier du label « Maison des Adolescents », il est apparu indispensable de constituer un cahier des charges, ainsi qu'une annexe financière qui précise les modalités de mobilisation des financements de l'Etat. Vous en trouverez ci-joint un exemplaire. Les missions de ces Maisons des Adolescents y sont précisées.

Je vous remercie de bien vouloir adresser les projets qui vous paraissent répondre à ce cahier des charges à la

**Délégation interministérielle à la famille  
8, avenue de Ségur 75007 Paris.**

Mes services procéderont à leur examen. Vous pourrez utilement indiquer le nom et les coordonnées de la personne à contacter pour obtenir d'éventuelles précisions.

La Maison des Adolescents repose sur un partenariat concret entre les acteurs de l'adolescence. Il vous appartient de veiller à la réalité et à l'effectivité de ce partenariat dans les projets que vous transmettez.



Philippe DOUSTE-BLAZY